

Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) du programme Accès entreprise Québec (AEQ)

Pour la MRC des Jardins-de-Napierville

Par:

Michel Charbonneau, Directeur général, CLD Jardins-de-Napierville

Sylvie Gagnon-Breton, Présidente, CLD Jardins-de-Napierville

Louis Grenier, rédacteur



Mai 2021

Table des matières

1.	MISE EN CONTEXTE.....	2
1.1	L'effet COVID	3
2.	LE DIAGNOSTIC.....	4
3.	LE PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES.....	4
3.1	Cadre d'intervention.....	4
3.2	Les objectifs et les axes d'intervention d'AEQ.....	5
3.3	Les enjeux.....	6
3.4	Enjeu 1 : L'accompagnement des entreprises commerciales et industrielles en technologies numériques	7
3.5	Enjeu 2 : Accès aux technologies numériques pour le secteur agricole – autosuffisance alimentaire.....	9
3.6	Enjeu 3 : Assurer un accompagnement aux entreprises commerciales et aux regroupements d'entreprises pour la relance de l'après-COVID	11
3.7	Enjeu 4 : Standardiser, informatiser, uniformiser et simplifier les procédures d'accès aux services gouvernementaux	13
4.	DESCRIPTION DES POSTES.....	15
4.1	Poste 1 : Conseiller.ère aux entreprises – virage numérique.....	15
4.2	Poste 2 : Conseiller.ère aux entreprises – accompagnement - relance	17
5.	BUDGET.....	18
6.	CONCLUSION.....	19
ANNEXE A	DIAGNOSTIC SYNTHÈSE.....	20
ANNEXE B	RÉSOLUTIONS.....	23
ANNEXE C	MEMBRES DU COMITÉ AVISEUR.....	25
ANNEXE D	VERS UNE GESTION COLLECTIVE DES BASSINS DE TERRES NOIRES DE LA MRC.....	26

1. MISE EN CONTEXTE

La MRC Jardins-de-Napierville constitue un territoire unique au Québec en ce qu'elle regroupe les meilleures terres noires de la région de la Montérégie et concentre 40% de la production maraîchère de la province alors que le territoire est à 97% en zone agricole. Cette position a modelé la vision du développement économique de la MRC et a l'a propulsée à l'avant-garde du développement durable.

Aujourd'hui, la MRC et son bras économique, le CLD Jardins-de-Napierville ont mis sur pied des initiatives économiques teintées des préoccupations les plus actuelles en matière de développement social et environnemental. Notons entre autres, le projet « *Vers une gestion collective des bassins de terre noire de la MRC* », sous la gouvernance du CLD, pour lequel le PIAR sera un catalyseur important en support aux promoteurs, souvent à court de main-d'œuvre qualifiée pour étayer et promouvoir leurs travaux (voir l'annexe D pour plus de renseignements sur cette initiative) Il s'agit d'en exemple parmi plusieurs autres où la contribution du PIAR s'avèrera important au cours des quatre prochaines années. Pour référence, notons les **initiatives** suivantes:



C'est dans ce contexte que le Plan d'intervention et d'Affectation des Ressources (PIAR) est vu comme un ajout et un complément aux efforts de mobilisation et de contacts avec les entreprises du milieu. Bien que le bilan économique de la MRC soit très positif, plusieurs enjeux attendent les décideurs de la MRC au cours des prochaines années :

- 1) *La menace de disparition des terres noires.* Cet enjeu est au cœur même de la volonté d'autonomie alimentaire, mis en exergue par la pandémie;
- 2) *La pression du développement résidentiel (deuxième et troisième couronne) et la vocation de grenier maraîcher de la MRC.* Cet enjeu est particulièrement notable pour plusieurs des municipalités de la MRC;
- 3) *L'érosion des noyaux villageois avec en corollaire, la survie des commerces de proximité.* Cet enjeu est important étant donné la mobilisation et l'essor de l'économie sociale dans le tissu économique des municipalités du territoire;
- 4) *Le renforcement et le développement de la structure industrielle,* en particulier celle de la transformation agroalimentaire, alors que cette transformation doit à la fois rapprocher les producteurs des consommateurs et s'ouvrir à l'ère numérique pour concurrencer les produits étrangers.

Bref, la stratégie de développement du territoire doit s'arrimer **sur l'ÉQUILIBRE**: équilibre de la vocation agricole et la proximité du grand Montréal, équilibre dans le développement des pôles municipaux, équilibre entre la préservation de l'environnement et l'exigence d'une production maraîchère, céréalière et animale de la terre à l'assiette plus efficace.

Déjà, l'ensemble des ressources humaines dédiées au développement économique au sein du CLD est donc fortement engagé vers cet objectif.

1.1 L'effet COVID

Comme ailleurs, la pandémie a fait sentir ses effets, souvent inégaux sur l'économie régionale. Si certains secteurs ont connu une hausse de leurs ventes et de leur prospérité, d'autres ont été fragilisés. Les noyaux villageois, souvent tributaires d'une fréquentation d'excursionnistes, ont connu leur lot de difficultés. Le PIAR tient donc compte de cet effet dans les efforts supplémentaires que nous voudrions faire avec les ressources ainsi mises à disposition.

2. LE DIAGNOSTIC

En annexe A, vous trouverez les réponses au tableau fourni par AEQ pour établir un diagnostic synthétisé des principales caractéristiques du milieu. Les principaux paramètres sont les suivants :

- ❖ La MRC travaille depuis plusieurs années en harmonie avec son bras économique, le CLD Jardins-de-Napierville;
- ❖ L'implication et la mobilisation des acteurs économiques (commerces, industries, tourisme, etc.) sont largement au-dessus de la moyenne;
- ❖ Étant donné la relative intimité du territoire, la vision, la mission et les objectifs sont définis d'une façon organique entre les partenaires administratifs sur une base annuelle. Cependant, la pandémie a démontré la nécessité de procéder à une révision plus systématique de la stratégie de développement, ce qui se fera dans les prochains mois;
- ❖ Bien que pourvu de ressources humaines stables et compétentes, le CLD souffre d'une pénurie de main-d'œuvre, notamment pour l'accompagnement des entreprises et en particulier pour la mise en œuvre des compétences numériques tant pour les commerces (achat chez nous, sites transactionnels) que pour l'industrie (4.0);
- ❖ Le CLD a débuté plusieurs initiatives qui sont devenues au fil du temps, l'épine dorsale de son développement économique. L'interface entre ces initiatives et les entreprises, idéateurs, promoteurs et entrepreneurs qui y participent peu ou pas, doit être améliorée;

3. LE PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES

3.1 Cadre d'intervention

L'esprit du plan se veut un complément des initiatives déjà couvertes par les intervenants des autorités de développement économique en place. De plus, les ressources humaines et techniques du PIAR devront être exclusivement dévolues à l'accompagnement des entreprises du territoire de la MRC. Toutes les actions seront donc nécessairement liées à une meilleure fluidité des relations entre elles et avec les autorités gouvernementales en rapport avec des applications concrètes des objectifs du programme.

3.2 Les objectifs et les axes d'intervention d'AEQ

AEQ propose des objectifs à atteindre et des axes d'intervention spécifiques que nous entendons faire nôtres dans nos enjeux et dans le déploiement des objectifs et des actions propres au milieu. Nous les reproduisons ici, pour y référer dans notre plan explicite.

Objectifs d'AEQ	Axes d'intervention d'AEQ
<p>1-Améliorer les services aux entreprises.</p> <p>2- Développer une offre de service qui répond aux priorités et aux besoins des entreprises de l'ensemble du territoire de la MRC.</p> <p>3-Donner accès à des services comparables sur le territoire.</p> <p>4.Assurer que les entreprises puissent se déployer et atteindre leur plein potentiel.</p>	<p>1-Accompagner les entreprises et les entrepreneurs dans leurs projets d'affaires.</p> <p>2-Référer aux ressources, programmes, services existants afin d'aider de manière optimale tous les types d'entreprises (travailleurs autonomes, coops, entreprises manufacturières, services, etc.).</p> <p>3-Intervenir à l'échelle de la MRC pour permettre une accessibilité de proximité aux services au plus grand nombre d'entreprises et d'entrepreneurs.</p> <p>4-Collaborer avec différentes ressources et expertises sur le territoire des MRC pour maximiser l'offre de services aux entrepreneurs.</p> <p>5-Collaborer étroitement avec IQ dans chaque région pour permettre au plus grand nombre d'entreprises d'optimiser leurs processus et leur croissance.</p> <p>6-Contribuer à faciliter les démarches de financement en lien avec des projets d'entreprises divers et variés, notamment par les FLI, les FLS et d'autres fonds régionaux dédiés au financement.</p> <p>7-Dynamiser l'économie locale des MRC par l'augmentation des ressources pour accompagner les entreprises.</p>

3.3 Les enjeux

Nous avons déterminé quatre enjeux majeurs :

- 1) *Assurer un accompagnement aux entreprises commerciales et industrielles¹ dans l'implantation des technologies numériques sur le territoire de la MRC Jardins-de-Napierville ;*
- 2) *Assurer un accès accéléré aux technologies numériques agricoles en particulier pour l'enjeu de l'autosuffisance alimentaire (ex. : maraîchère).*
- 3) *Assurer un accompagnement aux entreprises commerciales et aux regroupements d'entreprises pour la relance de l'après-COVID en uniformisant le niveau de services qui leur est offert sur le territoire de la MRC Jardins-de-Napierville, en particulier :*
 - a. *Pour uniformiser l'offre immobilière des noyaux villageois (gestion des locaux à louer, adéquation de l'offre et de la demande immobilière, etc.);*
 - b. *Pour relever et encourager les initiatives d'achat local et favoriser l'usage des instruments idoines (outils informatiques, outils financiers);*
 - c. *Pour assurer l'accès à l'intégration de la promotion intersectorielle commerce-tourisme-agriculture de proximité.*
- 4) *Standardiser, informatiser, uniformiser et simplifier les procédures d'accès aux services gouvernementaux pour les projets d'affaires des entreprises, des regroupements d'entreprises, des entrepreneurs, des promoteurs et des idéateurs de tous horizons sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;*

Ces enjeux ont été avalisés par le comité aviseur (voir annexe B pour les résolutions afférentes en date du 21 avril 2021 et annexe C pour la présentation des membres du comité aviseur qui sont aussi les membres du CA du CLD). Notons que les députées provinciales de Huntingdon, Mme Claire Isabelle et de Sanguinet, Mme Danielle McCann seront invitées à siéger au comité.

¹ Le terme « industrielles » inclut donc les entreprises manufacturières, les entreprises de distribution et les entreprises de service industriel (B2B), donc toutes les entreprises le long de la chaîne de valeur.

3.4 Enjeu 1 : L'accompagnement des entreprises commerciales et industrielles en technologies numériques

Cet enjeu occupera **70% du temps d'une deux ressources**. Elle se penchera principalement sur l'accès aux impératifs numériques au sein des entreprises commerciales et industrielles du territoire. Ce volet est essentiel au sein de la MRC puisque le développement du territoire a été largement assuré par l'implantation de petites entreprises, souvent des entreprises en économie sociale. Ce tissu économique est donc primordial en ce qu'il assure une cohésion des milieux et contribue à une saine occupation du territoire, diversifiée et pérenne.

Bien que l'enjeu de la numérisation ait été perceptible auparavant, la pandémie a mis en évidence l'urgence de l'accélérer pour assurer la survie des entreprises et leur réserver une place dans l'espace économique de la relance. Donc pour cet enjeu, le tableau suivant représente le déploiement du plan pour les 5 prochaines années :

PIAR - Enjeu #1						
Assurer un accompagnement aux entreprises commerciales et industrielles dans l'implantation des technologies numériques sur le territoire de la MRC Jardins-de-Napierville ;						
Objectifs liés à l'enjeu	Actions	Échéance	Indicateurs de performance	Commentaires	Objectifs AEQ	Axes d'intervention AEQ
Paramétrer des technologies numériques commerciales et industrielles	1- Production d'un document synthétisé de l'état de situation des interventions techniques pour l'implantation numérique	Septembre 2021	Présentation du document synthétisé (1-2 pages)	Une liste des intervenants gouvernementaux pertinents devra aussi accompagner ce protocole	2,3,4	3
	2- Production d'un proforma de financement de l'implantation numérique	Septembre 2021	Présentation du proforma		2,3,4	3,6
Accroître le nombre d'entreprises industrielles qui participent à des chaînes d'approvisionnement dotées des technologies du 4.0 dans leur domaine d'activité	1- Rencontrer toutes les entreprises industrielles du territoire pour faire un diagnostic numérique (document synthétisé + proforma)	1 entreprise par deux mois donc 6 par an (jusqu'en mars 2025)	Rapport trimestriel de visites et relevé des entreprises intéressées		1,3	1,3
	2- Rédaction, classement et priorisation des documents (pour chacune des entreprises intéressées)	1 mois suivant la déclaration d'intérêt	Rapport personnalisé pour chaque entreprise		1,2	1,3,4,6,7
	3- Mise en contact avec les intervenants gouvernementaux idoines et formation d'un comité d'action (spécialistes des agences gouvernementales pertinentes+ la ressource locale) pour l'aide à l'implantation dans chaque entreprise intéressée des technologies numériques et son financement				1,2	2,4,5,7
Accroître le nombre d'entreprises commerciales et entreprises de l'économie sociale utilisant les technologies numériques	1- Rencontrer toutes les entreprises commerciales du territoire pour faire un diagnostic numérique (document synthétisé + proforma)	4 entreprises par mois donc 48 par an (jusqu'en mars 2025)	Rapport trimestriel de visites et relevé des entreprises intéressées		1,3	1,3
	2- Rédaction, classement et priorisation des documents (pour chacune des entreprises intéressées)	1 mois suivant la déclaration d'intérêt	Rapport personnalisé pour chaque entreprise		1,2	1,3,4,6,7
	3- Mise en contact avec les intervenants gouvernementaux idoines et formation d'un comité d'action (spécialistes des agences gouvernementales pertinentes+ la ressource locale) pour l'aide à l'implantation dans chaque entreprise intéressée des technologies numériques et son financement				1,2	2,4,5,7
Mettre à jour le PIAR en relation avec cet enjeu	1- Mise à jour annuelle	Au 31 mars de chaque année du projet	Partie distincte du rapport annuel		1,2,3,4	3,4,6,7

3.5 Enjeu 2 : Accès aux technologies numériques pour le secteur agricole – autosuffisance alimentaire

En complémentarité avec l'accès aux technologies numériques des entreprises commerciales, touristiques, culturelles et industrielles, un enjeu spécifique de cet accès doit être réservé aux entreprises agricoles du territoire, et ce, pour deux raisons majeures (**30% du temps imparti d'une des deux ressources**) :

- 1) Le tissu agricole du territoire de la MRC Jardins-de-Napierville est unique au Québec par la composition des terres et le type de culture qui s'y déploie. Dans le contexte d'une recherche de l'autosuffisance alimentaire, le territoire se prête bien aux nouveaux créneaux que sont la culture en serre, la diversification des productions et la densification de l'industrie de transformation *in situ*.
- 2) La numérisation des entreprises agricoles présente des particularités qui demandent un profil d'intervention qui excède les critères habituels des spécialistes en numérisation. La personne recherchée devra donc être particulièrement sensible aux spécificités numériques du milieu agricole.

Pour ces raisons, nous avons décidé de présenter un enjeu spécifique à la numérisation. Il est cependant certain que la même personne s'occupera de l'ensemble des enjeux 1 et 2, dans la mesure où l'épine dorsale demeure la même. Mais, si la MRC possède relativement peu d'entreprises manufacturières par rapport à d'autres territoires, elle présente un potentiel important de transformation agroalimentaire, de la production jusqu'à la première transformation. Des projets de deuxième et troisième transformation sont dès lors potentiellement à la portée des entreprises agricoles pour lesquelles la numérisation est un complément à forte valeur ajoutée. De plus, ce volet vient rejoindre les initiatives actuellement actives au sein de l'équipe du CLD (enjeu de la préservation des terres noires, circuits courts de distribution, diversification des marchés, etc.).

Le tableau suivant présente le déploiement du plan pour les 5 prochaines années :

PIAR - Enjeu #2						
<i>Assurer un accès accéléré aux technologies numériques agricoles en particulier pour l'enjeu de l'autosuffisance alimentaire (ex : maraîchère).</i>						
Objectifs liés à l'enjeu	Actions	Échéance	Indicateurs de performance	Commentaires	Objectifs AEQ	Axes d'intervention AEQ
Paramétrer des technologies numériques particulières au domaine agricole	1- Production d'un document synthétisé de l'état de situation des interventions techniques pour l'implantation numérique	Septembre 2021	Présentation du document synthétisé (1-2 pages)	Une liste des intervenants gouvernementaux pertinents devra aussi accompagner ce protocole	2,3,4	3
	2- Production d'un proforma de financement de l'implantation numérique	Septembre 2021	Présentation du proforma		2,3,4	3,6
Accroître le nombre d'entreprises agricoles qui demandent une mise à jour de la numérisation	1- Rencontrer toutes les entreprises agricoles du territoire pour faire un diagnostic numérique (document synthétisé + proforma)	2 entreprise par mois donc 24 par an (jusqu'en mars 2025)	Rapport trimestriel de visites et relevé des entreprises intéressées		1,3	1,3
	2- Coordination du volet numérique des projets de deuxième et troisième transformation, de serres ou de diversification de la production				1,2	1,3,4,6,7
	3- Mise en contact avec les intervenants gouvernementaux idoines et formation d'un comité d'action (spécialistes des agences gouvernementales pertinentes+ la ressource locale) pour l'aide à l'implantation dans chaque entreprise intéressée (ou groupe d'entreprises) des technologies numériques et son financement	2 projets par an (jusqu'en 2025)	Rapport de projets et suivi des comités		1,2	2,4,5,7
Mettre à jour le PIAR en relation avec cet enjeu	1- Mise à jour annuelle	Au 31 mars de chaque année du projet	Partie distincte du rapport annuel		1,2,3,4	3,4,6,7

3.6 Enjeu 3 : Assurer un accompagnement aux entreprises commerciales et aux regroupements d'entreprises pour la relance de l'après-COVID

La vision du développement économique de la MRC Jardins-de-Napierville repose sur un délicat équilibre entre la proximité de l'agglomération de Montréal, la préservation d'une richesse agricole unique et le développement de ses noyaux villageois. L'avenir économique du territoire est donc axé davantage sur le développement d'un tissu commercial original de proximité visant à préserver une cohésion qui favorise le maintien d'une agriculture prospère.

Il est certain qu'un développement industriel en soutien d'une transformation alimentaire plus développée est souhaitable dans un esprit d'autonomie alimentaire et de réduction des GES. Mais ce développement doit rester limité. C'est donc le développement commercial (avec ces composantes touristiques, culturelles ou événementielles) en soutien du tissu économique des municipalités qui est l'épine dorsale du développement économique autre qu'agricole.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que le CLD a développé une expertise dans les projets d'économie sociale qui sont reconnus comme un outil privilégié du maintien d'un tissu économique viable à l'échelle de chaque municipalité, assurant une mobilisation autour de projets citoyens originaux et pérennes.

Or, la pandémie a fragilisé le réseau commercial, ce qui risque de rompre l'équilibre et la cohésion des noyaux villageois. L'accès accéléré aux outils numériques est certes une réponse idoine pour renforcer le réseau (ce à quoi l'enjeu #1 s'attaque), mais d'autres initiatives sont nécessaires pour assurer une reprise harmonieuse des activités.

Outre le spécialiste recherché en technologies numériques, nous cherchons donc un autre employé pouvant assurer cette reprise harmonieuse. **Son temps sera donc partagé 75%-25% pour l'atteinte des objectifs des enjeux #3 et #4 respectivement. Il est à noter que l'objectif #1 concernant l'uniformisation de l'offre immobilière des noyaux villageois ne doit représenter que 10% du temps de la ressource et n'existe que pour soutenir les autres objectifs de la façon la plus efficace.**

Le tableau suivant présente le déploiement du plan pour les 5 prochaines années :

PIAR - Enjeu #3						
Assurer un accompagnement aux entreprises commerciales et aux regroupements d'entreprises pour la relance de l'après-COVID en uniformisant le niveau de services qui leur est offert sur le territoire de la MRC Jardins-de-Napierville.						
Objectifs liés à l'enjeu	Actions	Échéance	Indicateurs de performance	Commentaires	Objectifs AEQ	Axes d'intervention AEQ
Uniformiser l'offre immobilière des noyaux villageois	1- Faire l'inventaire des locaux à louer dans les noyaux villageois et en préparer une fiche signalétique.	Matériel: octobre 2021 Travail échelonné en 2021 et 2022 - 1 municipalité par trimestre	Publication du portrait immobilier des noyaux villageois par village	Une mise à jour annuelle devra être prévue	1,2,3,4	3,4,7
	2- Rencontrer les propriétaires fonciers et les promoteurs immobiliers locaux (le cas échéant)	Trois à quatre rencontres par noyau villageois	Fiche établie pour chaque propriétaire	Fiche déterminant le profil du propriétaire (loyer demandé, objectifs recherchés, etc.)	3,4	1,2,3,6,7
	3- Assurer l'adéquation de l'offre et la demande	1 rencontre /mois locateurs/locataires	Fiches de rencontres		1,4	1,2,3,7
Accompagner, encourager et soutenir les initiatives d'achat local	1- Informer et accompagner les entreprises commerciales, touristiques et culturelles dans leurs projets d'accession au numérique et aux outils informatiques	2 entreprises /mois jusqu'en 2025	Rapports de visite	Faire en sorte de regrouper des initiatives par village ou par type d'entreprises	1,3,4	1,2,7
Assurer l'accès à des initiatives de promotion intersectorielle commerciales, agricoles, touristiques et culturelles	1- Proposer aux professionnels sectoriels du CLD une offre de promotion diversifiée à l'usage de clientèles ciblées	Matériel: juin 2022 Trois initiatives sectorielles jusqu'en 2025 (commerciale, agro-tourisme, agro-ludique)	Présentations et mise en marche des initiatives	Le matériel est particulièrement intéressant à développer. Chaque présentation s'appuie sur l'un ou l'autre des trois initiatives sectorielles. Un calendrier des initiatives et des concepts devra être construit	3,4	1,2,3,4,7
	2- Former des groupes d'intérêt à une initiative promotionnelle articulée à partir des membres de différents groupes	1 présentation d'un concept regroupé par semestre à partir de l'été 2022			3,4	1,2,3,4,7
Mettre à jour le PIAR en relation avec cet enjeu	1- Mise à jour annuelle	Au 31 mars de chaque année du projet	Partie distincte du rapport annuel		1,2,3,4	3,4,6,7

3.7 Enjeu 4 : Standardiser, informatiser, uniformiser et simplifier les procédures d'accès aux services gouvernementaux

Un des enjeux est aussi de permettre aux entreprises de toute nature du territoire d'avoir un accès plus facile aux services gouvernementaux. Au cours des années, il n'a pas toujours été possible de permettre cet accès alors que plusieurs spécialistes de divers ministères peuvent répondre rapidement et surtout adéquatement à des problématiques très pointues pour une ou plusieurs entreprises.

L'enjeu 4 veut répondre à ce problème alors que le temps de la personne choisie sera partagé entre les objectifs des enjeux #3 et #4 selon le pourcentage que nous avons établi dans l'enjeu #3.

Le tableau suivant présente le déploiement du plan pour les 5 prochaines années :

PIAR - Enjeu #4						
Standardiser, informatiser, uniformiser et simplifier les procédures d'accès aux services gouvernementaux pour les projets d'affaires des entreprises, des regroupements d'entreprises, des entrepreneurs, des promoteurs et des idéateurs de tous horizons sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville						
Objectifs liés à l'enjeu	Actions	Échéance	Indicateurs de performance	Commentaires	Objectifs AEQ	Axes d'intervention AEQ
Cataloguer et prioriser les aides techniques et financières selon les objectifs des entreprises du milieu;	1- Préparer un "one-pager" des principaux programmes des ministères et organismes à vocation économique, scientifique ou technique (main-d'œuvre surtout) des gouvernements canadien et québécois en assurant une référence dynamique aux sites web correspondant pour une mise à jour en temps réel	Matériel: décembre 2021 Diffusion janvier 2022 (portion dédiée à même le site web de la MRC/CLD	Rapport		1,3	2,3,4,6,7
	2- Organisation de tables rondes (industrie, tourisme, commerce, économie sociale) pour prioriser les programmes afférents aux problématiques	Une table ronde par trimestre (5-10 participants) entre janvier 2022 et janvier 2024	Inscriptions et rapports des tables		1,2,4	1,3,6,7
Former et informer les employés du CLD et de la MRC sur l'ensemble des ressources techniques et financières disponibles tant dans ministères que dans les organismes paragouvernementaux; s'appuyer sur les programmes de formation offerts par le protocole PIAR	1- Organiser des séances d'information sur les problématiques soulevées par plusieurs entreprises	Matériel: janvier 2022 1 session de base (février et mars 2022) Rappels aux six mois	Inscriptions	Les séances pourront évidemment être ouverts à d'autres cibles au besoin (permanents des chambres de commerce (celle du Haut-Richelieu et celle de Roussillon) ou de la Corporation de développement communautaire, par exemple)	1,3	3,4,5,6,7
Informer et accompagner les entreprises dans leurs relations directes lorsque les besoins d'assistance technique ou financière sont identifiés et évalués.	1- Rencontrer les entreprises par groupe homogène d'intérêt	1 rencontre par trimestre jusqu'en mars 2025	Rapport personnalisé pour chaque groupe d'entreprises		1,3,4	1,5,7
	2- Susciter des projets collaboratifs avec des partenaires externes (ministères, organismes, groupes d'entreprises) pour renforcer les initiatives comme Arterre (https://www.arterre.ca/) ou la caravane des cultures (https://gardemangerduquebec.ca/) entre autres, pour étendre la collaboration inter-régionale	1 projet annuel complémentaire jusqu'en mars 2025		Rapport personnalisé pour chaque initiative	Ces rencontres se feront en parallèle avec les autres objectifs de l'enjeu 3	1,2,4
Mettre à jour le PIAR en relation avec cet enjeu	1- Mise à jour annuelle	Au 31 mars de chaque année du projet	Partie distincte du rapport annuel		1,2,3,4	3,4,6,7

4. DESCRIPTION DES POSTES

Pour remplir ces deux tâches et surtout pour que ces tâches soient complémentaires à ce qui se fait actuellement, les deux postes ont été définis selon un cadre très strict :

4.1 Poste 1 : Conseiller.ère aux entreprises – virage numérique

La personne retenue aura comme mandat de contribuer à l'expansion et au soutien des entreprises en les accompagnant dans la réalisation de leurs projets liés au virage numérique. Il mettra à contribution les pratiques, la veille de technologie, les outils d'accompagnement à sa disposition, et ce, afin de bien accompagner les entreprises du territoire. Les personnes âgées de 55 ans et plus sont les bienvenues.

Pour ce faire, elle doit posséder une connaissance approfondie de la dynamique et des enjeux d'affaires des entreprises commerciales, industrielles et **surtout agricoles**. Elle est aussi responsable de développer et maintenir des relations de confiance avec les entreprises et être à l'écoute de leurs besoins afin de pouvoir les assister dans la réalisation de leurs projets tout en les dirigeant aux bons intervenants. Travaillant en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe, le conseiller en virage numérique devra s'assurer de la réalisation et du déploiement de projets particuliers ou groupés.

DESCRIPTION DU POSTE

Principaux défis :

- Guider, soutenir et assister les entrepreneurs dans la recherche de solutions technologiques à des problématiques liées à leur transformation numérique;
- Collaborer à l'élaboration de projets de formation et d'accompagnement pour faciliter le virage technologique des PME;
- Organiser des ateliers de démonstrations technologiques;
- Contribuer à la veille de technologie disponible pour les PME;
- Accompagner les entreprises dans leur amélioration continue;
- Orienter les entreprises dans leurs démarches pour obtenir du financement, en relation avec le virage numérique;
- Maintenir et mettre à profit un excellent réseau des acteurs de la transformation numérique;
- Travailler en synergie avec les partenaires pour concevoir et implanter des programmes de soutien à la transformation numérique.
- Développer et entretenir un réseau solide de clients et de partenaires locaux et nationaux;

- Développer des outils afin de supporter et orienter les entrepreneurs;
- Organiser des événements afin de soutenir les entreprises de la région;
- Participer à la production des rapports nécessaires à l'obtention des subventions gouvernementales en lien avec la quatrième révolution industrielle;
- Effectuer toute autre tâche connexe déterminée par l'organisation.

COMPÉTENCES, PROFIL RECHERCHÉ

- Baccalauréat en ingénierie, en informatique, en gestion des systèmes d'information ou en administration des affaires ou expérience pertinente dans un domaine connexe. Une expérience de plusieurs années peut compenser une diplomation moins importante;
- Connaissance des outils d'analyse de processus numérique; la participation à la mise sur pied d'un programme d'achat local est un atout;
- Au moins 3 ans d'expérience pertinente en milieu technologique,
- Une expérience dans l'implantation numérique en milieu agricole sera considérée comme un atout important;
- Expérience en accompagnement d'entreprises pour des projets reliés à l'implantation de solutions numériques;
- Connaissance du territoire de la MRC Jardins-de-Napierville;
- Posséder un permis de conduire valide pour déplacements sur le territoire;
- Maîtrise du français et de l'anglais;
- Excellente connaissance des logiciels de la suite Office et familiarité avec les logiciels de gestion numérique (spécifier lesquels).

PROCESSUS D'EMBAUCHE

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à M. Michel Charbonneau, directeur général, CLD Jardins-de-Napierville à l'adresse michel@cld-jardinsdenapierville.com avant le 24 mai 2021 à 16 heures avec la mention CONSEILLER (E) SOUTIEN AUX ENTREPRISES - VIRAGE NUMÉRIQUE. Seul.e.s les candidat.e.s retenu.e.s seront contacté.e.s. Cet emploi est pour une période déterminée se terminant le 30 mars 2025.

4.2 Poste 2 : Conseiller.ère aux entreprises – accompagnement - relance

Travaillant en étroite collaboration avec l'équipe en place, la personne retenue aura comme mandat de travailler à la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des entreprises locales et de développer des outils pour favoriser la relance post-COVID auprès des entrepreneurs, promoteurs et idéateurs du milieu. Elle devra aussi assurer une mise à jour périodique et la diffusion des informations pertinentes à une meilleure standardisation des outils d'aide et des avantages du territoire pour les entreprises. Les personnes âgées de 55 ans et plus sont les bienvenues.

DESCRIPTION DU POSTE

Principaux défis :

- Participer à la mise en œuvre du plan d'accompagnement des entreprises;
- Faire l'inventaire des ressources des noyaux villageois;
- Rencontrer les entrepreneurs ayant un projet d'affaires et évaluer les besoins;
- Faciliter le déploiement des projets des entreprises dans le cadre de la relance;
- Accompagner, informer ou conseiller les entrepreneurs soutenus financièrement dans le cadre des programmes COVID-19;
- Stimuler la reprise de l'économie et accompagner les entrepreneurs afin de bien les orienter vers les différentes ressources mises à leur disposition;
- Faciliter le déploiement des projets des entreprises dans le cadre de la relance post-COVID-19;
- Coordonner le suivi auprès des entreprises soutenues financièrement dans le cadre des programmes COVID-19;
- Accomplir toutes autres tâches nécessaires au bon fonctionnement de ce poste.

COMPÉTENCES, PROFIL RECHERCHÉ

- Diplôme collégial ou diplôme universitaire de premier cycle en administration des affaires. Une expérience de plusieurs années peut compenser une diplomation moins importante;
- Détenir de l'expérience de 3 à 5 ans dans un poste similaire;
- Expérience entrepreneuriale sera considérée comme un atout;
- Connaissance du territoire de la MRC Jardins-de-Napierville;
- Posséder un permis de conduire valide pour déplacements sur le territoire;
- Maîtrise du français et connaissance véhiculaire de l'anglais;
- Bonne connaissance des logiciels de la suite Office.

PROCESSUS D'EMBAUCHE

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à M. Michel Charbonneau, directeur général, CLD Jardins-de-Napierville à l'adresse michel@cld-jardinsdenapierville.com avant le 24 mai 2021 à 16 heures avec la mention CONSEILLER (E) SOUTIEN AUX ENTREPRISES – ACCOMPAGNEMENT - RELANCE. Seul.e.s les candidat.e.s retenu.e.s seront contacté.e.s. Cet emploi est pour une période déterminée se terminant le 30 mars 2025.

5. BUDGET

Le tableau suivant montre la ventilation des postes budgétaires pour la durée du protocole.

BUDGET PIAR	2021-2022 Mai à Mars	2022-2023 Avril à Mars	2023-2024 Avril à Mars	2024-2025 Avril à Mars	TOTAL	Notes
Frais directs						
Conseiller.ère Numérique (note 1)	85 000,00 \$	87 125,00 \$	89 303,13 \$	91 535,70 \$	352 963,83 \$	Augmentation annuelle de 2,5% selon la politique du CLD
Conseiller.ère Accompagnement	60 000,00 \$	61 500,00 \$	63 037,50 \$	64 613,44 \$	249 150,94 \$	
Avantages sociaux	26 100,00 \$	26 752,50 \$	27 421,31 \$	28 106,85 \$	108 380,66 \$	18,00%
Formation	3 422,00 \$	3 507,55 \$	3 595,24 \$	3 685,12 \$	14 209,91 \$	2,0% de la masse salariale
Sous-total - frais directs	171 100,00 \$	175 377,50 \$	179 761,94 \$	184 255,99 \$	710 495,42 \$	
Frais afférents						
Frais de recrutement	7 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	7 000,00 \$	
Hébergement (bureaux)	4 000,00 \$	4 800,00 \$	4 800,00 \$	4 800,00 \$	18 400,00 \$	200\$/mois/bureau
Matériel informatique	4 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	4 000,00 \$	2 lap tops et logiciels afférents
Frais de déplacement	5 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	23 000,00 \$	1 000 km /mois @ 0,50\$
Autres frais afférents	5 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	23 000,00 \$	500\$/mois
Secrétariat Bureautique	4 166,67 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	19 166,67 \$	5 000\$/an
Diffusion et promotion	2 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	11 000,00 \$	
Sous-total - frais afférents	24 166,67 \$	24 800,00 \$	24 800,00 \$	24 800,00 \$	98 566,67 \$	
% des frais afférents	14,12%	14,14%	13,80%	13,46%	13,87%	Frais afférents prévus
Frais afférents éligibles (5%)	8 555,00 \$	8 768,88 \$	8 988,10 \$	9 212,80 \$	35 524,77 \$	Frais afférents selon l'entente
TOTAL - avec frais afférents	195 266,67 \$	200 177,50 \$	204 561,94 \$	209 055,99 \$	809 062,09 \$	Total prévu
TOTAL - avec frais afférents éligibles	179 655,00 \$	184 146,38 \$	188 750,03 \$	193 468,79 \$	746 020,19 \$	Total selon l'entente
Paiements PIAR	300 000,00 \$	200 000,00 \$	200 000,00 \$	200 000,00 \$	900 000,00 \$	

Note 1: Les qualités requises pour ce poste nous incitent à offrir une rémunération supérieure pour assurer le recrutement d'une compétence accrue.

6. CONCLUSION

Nous voyons le Plan d'Intervention et d'Affectation des Ressources (PIAR) comme une excellente opportunité d'engager la région dans une nouvelle voie en matière de relation avec la communauté d'affaires. L'adjonction de ressources humaines dédiées à des objectifs cadrés et spécifiques permettra une meilleure interface avec les services gouvernementaux, mais également une meilleure compréhension des enjeux de la planification territoriale par les entreprises.

Annexe A DIAGNOSTIC SYNTHÈSE

NOTE : Les notes en vert ont servi à proposer les tableaux que vous retrouverez dans la section 4.

Énoncés en matière de développement économique	L'énoncé correspond à...			Commentaires / explications	Pratique à référencer dans le plan d'intervention et d'affectation des ressources
	Une pratique ou une situation absente de la MRC	Une pratique en cours de réflexion ou d'implantation ou une situation en cours dans la MRC	Une pratique développée et déployée ou une situation actuelle au sein de la MRC		
La mission, la vision et les valeurs de la MRC ont été élaborées il y a moins de 2 ans.		✓		Les actions du CLD sont basées sur une stratégie développée depuis plus de 5 ans, mais restent pertinentes	OUI, en partie
Le conseil d'administration de la MRC est composé de plusieurs membres provenant du milieu des affaires.	✓				NON, puisque cette composition se retrouve au sein du CLD qui est vraiment le reflet de la politique d'intervention économique du milieu
Les compétences des personnes responsables d'accompagner les entreprises dans la MRC sont adéquates.			✓	Les compétences des employés du CLD répondent à la stratégie déployée il y a plus de 5 ans, mais épousent très intimement les besoins des entreprises de proximité, en particulier pour l'économie sociale, volet local important	OUI

Les ressources humaines de la MRC dédiées au développement économique comprennent leurs rôles et responsabilités, qui sont clairement déterminés.			✓	Une ligne de continuité très forte et consensuelle sur les interventions du CLD au cours des dernières années	OUI, car la pandémie a mis en évidence une orientation complémentaire des interventions auprès des entreprises qui demande des compétences nouvelles, absentes du pool de main-d'œuvre actuel
La MRC a un plan et un budget de formation pour ses ressources dédiées au développement économique.		✓		Périodique et non structurée	OUI, car une fois le PIAR achevé, la continuité devra être assurée par le pool de main-d'œuvre actuel
L'offre de services aux entreprises de la MRC a été élaborée en collaboration avec les différents acteurs qui offrent du soutien ou du financement aux entreprises sur le territoire et dans la région.			✓	Une des forces de l'expertise du CLD	NON, car très bien implanté
La prise de décision de la MRC du territoire est basée sur une bonne évaluation des besoins du milieu des affaires et est représentative des différentes réalités.			✓	Une bonne synergie entre le CLD, la MRC et les entreprises, les idéateurs, les promoteurs et les entrepreneurs	NON, car ce travail se fait d'une façon constante
La MRC effectue une veille des besoins en matière de développement économique sur son territoire.		✓		Non systématisée, mais adéquate	NON, sauf pour les besoins des objectifs précis à atteindre
L'offre de services aux entreprises de la MRC est bien définie.		✓		La pandémie a mis en évidence certaines lacunes	OUI, un meilleur accompagnement des entreprises pourrait mener à une meilleure compréhension des besoins; entre autres, les relations avec les ministères et organismes gouvernementaux (dont Investissement Québec) génèrent toujours des irritants
La MRC offre des services en lien avec les enjeux et besoins du territoire.			✓		NON, bien couvert
L'offre de service de la MRC est complémentaire aux services offerts sur le territoire.			✓		NON, bien couvert

La MRC a un plan pour savoir à quel organisme référer une entreprise pour certains de ses besoins et quand le faire.	✓				OUI, un des grands objectifs à couvrir
La MRC pourrait offrir des services qu'aucun partenaire du territoire n'offre en matière d'accompagnement d'entreprises. (Segment non couvert par l'ensemble des partenaires).			✓	Via Le CLD	OUI, il faut bien déterminer la frontière de ces nouveaux services
Les entreprises du territoire reçoivent par la MRC le même niveau de service, peu importe leur situation géographique.			✓		NON, déjà dans la façon de procéder
La MRC détient des informations stratégiques qui lui permettent de mieux cerner les investissements à prioriser pour dynamiser l'économie de sa région.			✓	Le territoire étant faiblement peuplé, les informations stratégiques sont facilement récoltées et partagées. Ce partage est très organique	OUI, étant donné les nouveaux objectifs.
La MRC évalue la satisfaction des entreprises de son territoire à l'égard de ses décisions (et/ou de ses activités) en matière de développement économique.	✓			L'évaluation se fait au moment du rapport annuel, mais n'est pas formalisée	NON, ce volet est bien couvert
La promotion de l'offre de services de la MRC est faite adéquatement sur tout le territoire afin d'atteindre l'ensemble des entreprises et entrepreneurs/promoteurs.			✓		NON, bien couvert
La MRC rend des comptes publiquement sur la performance de son service de développement économique.			✓	Rapports annuels	NON, bien couvert
La MRC offre des services d'accompagnement qui entrent en compétition avec des organismes du territoire.			✓	Très forte synergie avec les services municipaux, la MRC et le CLD	NON, bien couvert
La MRC évalue annuellement les retombées de ses actions en matière de développement économique sur le territoire.			✓	À peaufiner	OUI, au chapitre de la circulation de l'information et de l'assistance directe
La MRC établit des partenariats et travaille en collégialité avec les organismes de développement économique de son territoire.			✓		OUI,

Annexe B RÉSOLUTIONS



Extrait des minutes du procès-verbal d'une réunion Conseil d'administration du Centre local de développement des Jardins-de-Napierville, tenue le 21 avril 2021 par vidéoconférence et à laquelle étaient présents :

Mme Lise Sauriol
M. Jean-Guy Hamelin
M. Drew Somerville
Mme Sylvie Rémillard
M. Richard Priest

Mme Chantale Pelletier
M. Ronald Lécuyer
M. Jean Cheney
M. Denys Van Winden

Le Conseil d'administration du Centre local de développement siégeant avec quorum sous la présidence de Madame Sylvie Gagnon-Breton

Monsieur Michel Charbonneau, directeur général, Madame Gaétane Lussier et Monsieur Louis Grenier étaient également présents

Résolution : 2021-04-111

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD POUR QUE LE CA DU CLD DEVienne LE COMITÉ AVISEUR DANS LE DOSSIER ACCÈS ENTREPRISES

Considérant que dans le cadre de la préparation du plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) du programme Accès Entreprise Québec (AEQ), le gouvernement demande aux MRC la création d'un comité aviseur;

Attendu que la MRC des Jardins-de-Napierville doit s'adjoindre et animer un comité aviseur minimum de cinq personnes composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC pour déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire;

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville a confié au CLD des Jardins-de-Napierville la mise en œuvre d'AEQ et que le conseil d'administration du CLD peut agir en tant que comité aviseur;

Par conséquent,

Il est proposé par Madame Lise Sauriol, **appuyé** par Monsieur Ronald Lécuyer et **résolu unanimement** que le Conseil d'administration du CLD soit le comité aviseur dans le cadre de la préparation du plan d'intervention du programme Accès Entreprise Québec afin de déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville

Signé : Sylvie Gagnon-Breton, présidente
Gaétane Lussier, sec.

Gaétane Lussier
Copie conforme



Extrait des minutes du procès-verbal d'une réunion Conseil d'administration du Centre local de développement des Jardins-de-Napierville, tenue le 21 avril 2021 par vidéoconférence et à laquelle étaient présents :

Mme Lise Sauriol	Mme Chantale Pelletier
M. Jean-Guy Hamelin	M. Ronald Lécuyer
M. Drew Somerville	M. Jean Cheney
Mme Sylvie Rémillard	M. Denys Van Winden
M. Richard Priest	

Le Conseil d'administration du Centre local de développement siégeant avec quorum sous la présidence de Madame Sylvie Gagnon-Breton

Monsieur Michel Charbonneau, directeur général, Madame Gaétane Lussier et Monsieur Louis Grenier étaient également présents

Résolution : 2021-04-112

**Enjeux visés par le Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR)
du programme Accès entreprises Québec (AEQ)**

Considérant que le Comité aviseur du CLD a déterminé les enjeux suivants pour le « Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) du programme Accès Entreprises Québec (AEQ) :

1. Assurer un accompagnement aux entreprises commerciales et industrielles dans l'implantation des technologies numériques sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville
2. Assurer un accès accéléré aux technologies numériques agricoles en particulier pour l'enjeu de l'autosuffisance alimentaire (ex : maraîchère)
3. Assurer un accompagnement aux entreprises commerciales et aux regroupements d'entreprises pour la relance de l'après-COVID en uniformisant le niveau de services qui leur est offert sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville, en particulier :
 - a. Pour uniformiser l'offre immobilière des noyaux villageois (gestion des locaux à louer, adéquation de l'offre et de la demande immobilière, etc.)
 - b. Pour relever et encourager les initiatives d'achat local et favoriser l'usage des instruments idoines (outils informatiques, outils financiers)
 - c. Pour assurer l'accès à l'intégration de la promotion intersectorielle commerce-tourisme-agriculture de proximité.
4. Standardiser, informatiser, uniformiser et simplifier les procédures d'accès aux services gouvernementaux pour les projets d'affaires des entreprises, des entrepreneurs, des promoteurs et des idéateurs de tous horizons sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Il est proposé par Monsieur Jean Cheney, **appuyé** par Madame Chantale Pelletier et **résolu unanimement** que le Comité aviseur du CLD accepte les enjeux à inclure dans le plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) du programme Accès entreprises Québec (AEQ)

Signé : Sylvie Gagnon-Breton, présidente
Gaétane Lussier, sec.


Copie conforme

Annexe C MEMBRES DU COMITÉ AVISEUR

Il est à noter que les membres du comité aviseur sont aussi les membres du conseil d'administration du CLD des Jardins-de-Napierville.

De plus, il est entendu que les députés provinciaux Claire Isabelle (Huntingdon) et Danielle McCann (Sanguinet) seront invitées à y siéger, selon les modalités du protocole d'entente.

- ✓ **Mme Sylvie Gagnon-Breton**, présidente du CLD, mairesse de la Ville de St-Rémi, ville la plus populeuse
- ✓ **Mme Chantale Pelletier**, retraitée, mairesse de Napierville
- ✓ **Mme Lise Sauriol**, retraitée, mairesse de St-Jacques-le-Mineur
- ✓ **M. Ronald Lécuyer**, retraité, maire de St-Édouard
- ✓ **M. Jean Cheney**, retraité, maire de St-Cyprien-de-Napierville
- ✓ **M. Jean-Guy Hamelin**, maire de St-Michel, producteur de porc
- ✓ **M. Drew Somerville**, maire du Village de Hemmingford, Scierie Somerville
- ✓ **M. Richard Bourgeois**, Bourgeois Auto, Napierville
- ✓ **Mme Joëlle Demoy**, Cidrerie du Minot, Hemmingford
- ✓ **M. Richard Priest**, JL Priest, construction, électricité, Hemmingford
- ✓ **M. Denys Van Widen**, Productions horticoles Van Winden, Sherrington
- ✓ **Mme Sylvie Rémillard**, directrice générale de Sourire Sans Fin, St-Rémi
- ✓ **M Michel Charbonneau**, directeur général du CLD et représentant administratif

Annexe D VERS UNE GESTION COLLECTIVE DES BASSINS DE TERRES NOIRES DE LA MRC

Résumé du projet

Les terres noires sont au cœur de l'économie de la MRC des Jardins-de-Napierville, mais leur mise en culture a profondément modifié le paysage, accentué les problèmes liés au régime hydrique et compromis la résilience des écosystèmes. Les changements climatiques vont exacerber ces vulnérabilités, tout en posant de nouveaux enjeux en phytoprotection. C'est donc toute l'économie régionale et le bien-être de la population qui s'en trouvent fragilisés. La transition envisagée par les agriculteurs de la région pour améliorer la résilience des systèmes agricoles implique une ouverture vers de nouveaux modèles de gestion. Ainsi, pour réduire les vulnérabilités du système et pallier les impacts des CC, il faut repenser l'aménagement du territoire en tenant compte de la répartition des ravageurs, identifier les zones à risque, prévoir la création ou la restauration des milieux naturels aux endroits critiques et mettre en place des mécanismes de compensation et d'échanges acceptables par toutes les parties. Comme ces enjeux ne peuvent être relevés que par la coopération et que les structures réglementaires et économiques ne s'y prêtent pas toujours, le projet pilote consiste à expérimenter un modèle de gestion collective du territoire (eau, sol, ravageurs). La phase exploratoire permettra de créer un climat de collaboration et d'explorer avec l'ensemble des parties prenantes plusieurs approches d'encadrement réglementaire et mécanismes financiers pouvant être applicables à la MRC. La simulation d'un échange de terres et l'activation des mécanismes financiers retenus permettra de proposer un plan de gestion concerté, approuvé et prêt à être mis en œuvre une fois le pilote terminé.

Problématique visée

Les terres noires (TN) de la MRC sont d'anciennes tourbières qui ont mis plus de 10 000 ans à se former. Depuis plus de 50 ans, elles ont été défrichées et drainées sans aucune coordination et sans connaître les effets que cela pourrait avoir à long terme sur le bassin versant. Le drainage a pour but d'évacuer rapidement l'eau du sol, mais a aussi comme corollaire de rendre les entreprises vulnérables aux sécheresses (5,32,33). On connaît maintenant le rôle tampon des milieux humides pour la qualité de l'eau et la régulation du régime hydrique. Toute modification du paysage compromet donc sa résilience : augmentation de l'ampleur et de la fréquence des crues et du risque d'inondation et de sécheresse, lesquelles vont se produire plus souvent avec les CC (8,22,23,24,25,35,36). Les TN sont sensibles à l'érosion éolienne et hydrique qui provoquent le lessivage de sédiments, d'engrais et de pesticides (6,7). En d'autres termes, ces pertes de sols irréversibles occasionnent d'importantes pertes économiques en plus d'entraîner une sérieuse dégradation de la qualité de l'eau.

Dans certains champs, on constate des pertes de sol d'environ 1m en près de 30 ans de culture (15), et si rien n'est fait, on peut anticiper leur fin de vie utile d'ici 50 ans. En plus d'accroître les défis en matière de gestion de l'eau (dualité irrigation-drainage) et du sol (accélération de l'érosion),

les CC vont aussi allonger la saison de croissance des cultures et de leurs ennemis (8,9). Des insectes comme le charançon de la carotte peuvent désormais produire une génération de plus par saison, alors que des maladies comme le mildiou de l'oignon apparaissent plus tôt et risquent de survivre à nos hivers moins rigoureux (10,11). Il est essentiel de revoir le mode de gestion des TN pour pérenniser cette ressource non renouvelable. Comme la dispersion des ravageurs peut aussi être influencée par la structure du paysage, il faut penser inclure leur gestion dans les scénarios d'aménagement (8,12).

Partenaires du projet

- ✓ MRC - Porteur de projet, arrimage entre le projet et le PDZA et PRMHH et soutien géomatique
- ✓ CLD - Responsable de la coordination du projet et soutien aux activités
- ✓ PleineTerre - Responsable du volet géomatique et validation terrain et soutien aux activités d'innovation sociale
- ✓ Phytodata - Responsable du volet gestion des ravageurs
- ✓ MIS - Responsable du volet innovation sociale
- ✓ DarkMatterLab (DML) - Soutien au volet innovation social - mécanisme réglementaire et financier
- ✓ APMQ - Concertation et lien avec l'association et les producteurs maraîchers
- ✓ MAPAQ - Concertation, lien avec le ministère et suivi des travaux
- ✓ MELCC - Concertation, lien avec le ministère et suivi des travaux
- ✓ AAC – Concertation, lien avec leurs projets et suivi des travaux
- ✓ SCABRIC - Concertation et arrimage avec les objectifs du PDE du BV de la rivière Châtauguay
- ✓ COVABAR - Concertation et arrimage avec les objectifs du PDE du BV de la rivière Richelieu
- ✓ GRET (ULaval) - Concertation et conseil pour le caractère réversible des terres noires (lettre à venir)
- ✓ Chaire de recherche sur les terres noires (ULaval) - Concertation, conseils sur les bonnes pratiques et arrimage avec leur projet (logiciel)
- ✓ UQTR - Concertation au niveau de la qualité de l'eau
- ✓ Producteurs agricoles - Concertation